

## Comptes rendus

CHRISTIAN SCHEFER, *La politique coloniale de la Monarchie de Juillet. L'Algérie et l'évolution de la colonisation française*, Paris, Champion, 1928, 8°, xxii-542 p. (Collection du Centenaire de l'Algérie).

Le très beau livre de M. Schefer est le premier volume paru de la collection du Centenaire de l'Algérie dont il semble superflu de souligner ici l'importance et l'opportunité. C'est un ouvrage clair, d'une belle ordonnance, écrit en style alerte et rapide. Il ne manquera pas d'intéresser le grand public et les spécialistes par les aperçus très neufs de ses exposés.

Le point de vue qu'a choisi M. Schefer pour conduire son étude n'est pas la moindre originalité de son livre et vaut que l'on s'y arrête. Dans toute entreprise coloniale il y a naturellement deux côtés, le côté « colonie », le côté « gouvernement métropolitain ». C'est le second côté seul qui se trouve mis en lumière dans les pages de M. Schefer. « Les pionniers qui s'en allèrent au loin eurent constamment, écrit l'auteur dès sa préface, des collaborateurs dans la Métropole et ce n'est point attenter au prestige des premiers mais simplement respecter la vérité que d'insister à l'occasion sur le rôle des seconds (1) ». De ces collaborateurs de la Métropole, M. Schefer s'est fait, non pas l'avocat, mais l'historien impartial et averti. Laissant de côté l'épopée brillante de la conquête de l'Algérie, dont il ne rapporte, chemin faisant, que les détails indispensables à l'intelligence de son sujet, M. Schefer a présenté un résumé exact et parfois minutieux de l'activité du gouvernement de Louis-Philippe dans les affaires algériennes, activité qui ne se prêtait pas toujours, on le reconnaîtra sans peine avec l'auteur, à l'esquisse de tableaux pittoresques ou « chatoyants ».

Le sujet ainsi délimité imposait à l'auteur une tâche des plus malaisées. Il impliquait une étude attentive de tous les éléments qui, directement ou indirectement, ont pesé sur la politique gouvernementale à l'égard de l'Algérie, déterminé ses directions ou provoqué ses changements. Il apparaît à la lecture que M. Sche-

---

(1) P. ix.

fer, de parti pris, a singulièrement simplifié, du moins on peut le croire au premier examen, les difficultés de son sujet. De façon délibérée il a écarté de son livre nombre de questions importantes cependant à priori. Il ne s'arrête pas ainsi à l'étude systématique de l'opinion publique, de ses tendances, de son influence, à l'analyse des polémiques pourtant si nombreuses au sujet d'Alger, à l'attitude de la presse. Le nom de Desjobert n'apparaît ainsi qu'une seule fois au cours du livre, et l'auteur se contente de le mentionner sans plus. M. Schefer n'a pas fait la part très grande aux discours parlementaires, son livre sur ce point n'ajoute pas grand'chose à ce que nous connaissons déjà. Seul le discours de Guizot, en 1835, se trouve analysé dans le détail d'une façon très heureuse d'ailleurs. Le livre de M. Schefer ne vibre pas ainsi de l'écho des luttes parlementaires. Si l'auteur étudie au début de son ouvrage les travaux des commissions d'Alger et d'Afrique il a bien soin de souligner que ces travaux n'ont pas marqué « une ère nouvelle » et n'ont été, somme toute, que des expédients gouvernementaux.

Ces oublis, ces raccourcis, ces jugements, nous en avons la conviction, procèdent d'une philosophie réfléchie et non d'une inadvertance que l'on ne saurait prêter déceimment à un auteur si bien informé des choses de l'Algérie. Pour M. Schefer le premier rôle dans la conquête de l'Algérie, du côté « métropole », revient sans discussion possible aux ministres et à leurs bureaux. L'exécutif a jalousement maintenu son autorité dans le domaine de la politique algérienne. M. Schefer insiste sur cette question avec raison. L'Algérie n'a pas été proclamée colonie à la fois pour ne pas éveiller les craintes et les soupçons des puissances étrangères et pour interdire l'ingérence des Chambres dans la législation algérienne.

Toute la lumière du livre se concentre par suite sur les divers ministres qui, soit à la guerre, soit aux affaires étrangères, soit même à l'instruction publique comme Guizot, furent les maîtres et les responsables de la politique gouvernementale à l'égard de l'Algérie, du fait de leurs attributions et même très souvent de leur simple influence. L'exécutif et la conquête de l'Algérie, ce titre résumerait à souhait les meilleures et les plus fortes pages de l'ouvrage de M. Schefer. Si l'auteur nous présente en quelques mots certains ministres comme Molé ou Sébastiani, s'il se contente de résumer les portraits traditionnels de Thiers ou de Guizot il a mis, par contre, un soin particulier, à nous présenter la physionomie et le rôle du maréchal Soult. M. Schefer voit dans le vieux maréchal un des grands artisans de la conquête, et le place aux côtés de Bugeaud, non sans raison. L'auteur montre à la fois les défauts et les grandes qualités du maréchal. « Hautain, épineux, cassant, violent, écrit-il [le maréchal] admettait les avis et les

recherchait même tant qu'il délibérait encore ; une fois la décision prise il ne tolérait ni l'inertie ni la discussion. Et comme son esprit très lucide formulait clairement les ordres, comme chacun d'autre part reconnaissait son droit à commander, personne ne songeait à biaiser... (1) », « toutes les dépêches d'Afrique, ajoute l'auteur, passent sur son bureau : toutes en effet, sont maintenant obliquement zébrées des longues annotations qu'il dictait, très rapidement sans doute, car l'écriture témoigne que le secrétaire avait parfois peine à suivre, mais avec une précision de pensée qui ne se dément jamais. La forme est d'ailleurs invariable : d'abord l'ordre laconique : « Tel bureau répondre que... » ; puis la reprise point par point de la dépêche ; enfin, au bas de la note, souvent longue de plusieurs pages, un petit signe où se lit à volonté « Maréchal » ou « Ministre » affirme qu'il s'agit de la volonté du chef » (2). Dans d'autres passages, M. Schefer souligne les aspects de la politique de Soult et insiste particulièrement sur son « opportunisme » « terre à terre » qui ne s'embarrasse pas d'idées préconçues ou de systèmes. L'auteur a suivi pas à pas l'œuvre de Soult et l'on ne peut que souscrire au jugement qu'il énonce en écrivant dans sa conclusion : « Soult..., fut un des principaux fondateurs de l'Algérie (3) ».

M. Schefer a eu le constant désir de replacer les événements dans le cadre de la politique coloniale de la Monarchie de Juillet, ce qui explique et justifie les deux titres de son ouvrage. L'Algérie n'est donc pas l'unique objet du livre où de longs paragraphes sont consacrés aux Antilles, aux comptoirs du Sénégal, aux entreprises de Madagascar, aux escales du Pacifique. Une telle méthode a conduit l'auteur à nous présenter une succession de chapitres assez indépendants les uns des autres. M. Schefer ne nous cache pas d'ailleurs que les entreprises coloniales ont rarement réagi les unes sur les autres, « ... il serait aussi absurde, écrit-il lui-même plaisamment, de rattacher le protectorat sur Tahiti à la création des conseils coloniaux ou à l'organisation de l'Algérie, que de rapprocher l'installation à Grand-Bassam de la défaite à peu près concomitante d'Abd-el-Kader (4) » ; « ..... l'activité coloniale de la Monarchie de Juillet, écrit-il très justement, apparaît singulièrement fragmentée (5). » Le désir qu'a eu l'auteur de présenter un croquis d'ensemble de la politique coloniale de la Monar-

---

(1) P. 134.

(2) P. 135.

(3) P. 514.

(4) P. 519.

(5) P. 520.

chie de Juillet n'a pas eu, nous le croyons, des conséquences toujours heureuses. La lumière ne jaillit que rarement du rapprochement de faits aussi différenciés que les actes coloniaux du gouvernement de Louis-Philippe et le lecteur éprouve une certaine gêne au fil de la lecture à passer d'un problème à l'autre. Comme malgré tout l'Algérie reste la question principale dont parle l'ouvrage on a une tendance à lire rapidement les passages qui nous en éloignent et à sous-estimer peut-être la valeur des détails si neufs que M. Schefer fournit sur les autres domaines coloniaux de la France à cette époque.

Neus croyons cependant que la méthode de l'auteur lui a permis de mettre en lumière deux ou trois grands faits d'une large portée qu'il eût été difficile autrement d'indiquer ou même de déceler. La persistance des vieilles idées coloniales dans les milieux officiels, la décadence et l'effondrement de « l'Ancien système », n'avaient jamais été présentés jusqu'ici avec un pareil luxe de détails, de preuves et de précisions. Un fait surtout nous paraît intéressant. Dans le chapitre intitulé *La crise internationale* (1), M. Schefer montre quelle valeur de coupure il faut attribuer à l'année 1844 dans l'histoire de notre expansion coloniale. Avant cette date, sans qu'il soit facile d'en indiquer les causes multiples, la politique française est une large politique d'expansion coloniale. Au delà de 1844 partout on note un ralentissement. L'exécutif ne s'emploie plus dès lors à vaincre comme par le passé les multiples difficultés parlementaires. Il semble même les provoquer pour justifier devant l'opinion publique sa propre inertie. En 1845 on abandonne le projet d'une expédition contre Madagascar décidée en principe par le ministre de la Marine. La même politique d'abandon et de renoncement se marque dans les affaires du Pacifique. Même constatation sur un autre théâtre, au Sénégal où le gouvernement ne donne pas suite aux projets du commandant Bouet présentés en 1844. Enfin, en Afrique du Nord, l'année même de la bataille d'Isly voit notre conquête se limiter brusquement du côté de l'ouest par le traité de Tanger signé au mois de septembre dans des conditions étonnamment favorables aux intérêts du Maroc. Dans cet arrêt ou mieux ce ralentissement de l'activité coloniale, M. Schefer n'hésite pas à voir des conséquences de la crise internationale de 1844. On connaît les multiples incidents que soulevèrent, cette année-là entre la France et l'Angleterre, les affaires d'Océanie et la guerre du Maroc. Le gouvernement anglais s'est inquiété alors de l'importance de notre expansion coloniale. La possibilité d'une guerre, un instant se confirma. Au lendemain de la « crise internationale » Guizot semble décidé à éviter désor-

(1) P. 413 et sq.

mais, le retour d'événements analogues et pour cela modère la hardiesse de notre politique coloniale. Cette crise de 1844, malgré tout, n'était pas sans précédent. En 1830, en 1840 on avait connu de pareils dangers et on en avait triomphé. Sans doute, mais en 1844 le gouvernement de la France dépend du roi et de Guizot. « On peut se demander, écrit M. Schefer, en parlant du ministre, si un trop long exercice du pouvoir ne l'avait pas quelque peu usé, comme l'âge même commençait d'user le roi ; si, par conséquent, le régime qui s'incarnait dans ces deux protagonistes ne se trouvait pas atteint d'une sorte d'ankylose sénile. L'étude des événements coloniaux tendrait à le faire croire... »

Au terme de l'ouvrage de M. Schefer une question vient naturellement à l'esprit. La conquête de l'Algérie demeure le titre de gloire de la Monarchie de Juillet ; quelle image peut-on donner justement de cette conquête, en se plaçant comme l'auteur du côté « métropole » ? Une image assez incohérente, sans doute, l'auteur en convient lui-même. Les erreurs, les fautes, les projets des ministres sont loin de former un ensemble logique. La politique du gouvernement a été à la remorque des événements. C'est à une même constatation que l'on arriverait, croyons-nous, en regardant les événements du côté « colonie ». Le hasard a été un grand ouvrier de la conquête de l'Algérie. Mettons que la Monarchie de Juillet a su, dans ce domaine, bien des fois, être à la hauteur du hasard.

F. BRAUDEL.

---

R. GAUDEFROY-DEMOMBYNES. — *L'œuvre française en matière d'enseignement au Maroc*, (Paris, Geuthner, 1928, 1 vol. in-8° de 247 pages).

Bien qu'on ait déjà beaucoup écrit sur les questions d'enseignement au Maroc, surtout depuis le Protectorat, il manquait un ouvrage d'ensemble sur ce sujet. C'est cette lacune qu'a voulu combler M. R. Gaudefroy-Demombynes.

Comme de juste, l'auteur, qui traite de l'enseignement donné aux Musulmans, aux Juifs et aux Européens, s'est particulièrement étendu sur l'enseignement des Musulmans marocains (p. 17 à 178). C'est pour bien des raisons, le plus important, et c'est celui auquel nous nous arrêterons ici.

M. R. G.-D. a consciencieusement étudié son sujet ; s'il présente quelques lacunes, assez rares d'ailleurs, c'est que le plus souvent elles doivent correspondre à des lacunes dans les archives du service de l'enseignement au Maroc. C'est ainsi par exemple qu'un rapport de vingt-cinq pages, du 20 janvier 1916, sur l'enseigne-

ment des Indigènes musulmans dans les régions de Fès-Meknès, adressé par moi — alors que j'étais depuis deux ans chargé, dans ces régions, de la mission d'organiser cet enseignement — n'existe plus dans les archives. M. R. G.-D. ne l'a connu que par la minute que j'en avais gardée et que je lui ai communiquée.

Lorsque, comme la France au Maroc, une puissance européenne s'établit en terre d'Islâm pour y organiser l'administration sous toutes ses formes, il n'est pas d'œuvre plus délicate, plus difficile et aussi plus importante pour l'évolution des populations indigènes que celle de l'enseignement.

Le Maroc, où fut instauré en 1912, le Protectorat français, était particulièrement favorisé. La France avait fait la connaissance des populations musulmanes nord-africaines, en Algérie d'abord où elle avait tenté, avec plus ou moins de bonheur de faire l'instruction et l'éducation des Indigènes ; elle avait, après des tâtonnements, fini par trouver à peu près les formules et les méthodes à suivre. Elle avait ensuite étendu son Protectorat sur la Tunisie où elle avait été amenée à faire, non de l'administration directe comme en Algérie, mais une organisation ou une réorganisation des services publics dans le cadre de l'administration musulmane préexistante, comme au Maroc.

Le Maroc, au surplus, avait eu la chance de conserver à la tête du Protectorat, dès le début pendant de longues années un chef qui ne craignait ni de prendre des décisions, ni d'assumer la responsabilité de ses actes et qui savait entraîner dans son activité ses collaborateurs, susciter leur enthousiasme et leur dévouement.

Enfin dans le domaine de l'enseignement des Indigènes, au Maroc comme en Tunisie jadis, il y avait à mettre d'abord de l'ordre dans l'incohérence administrative quand c'était possible et surtout à créer partout des écoles et un enseignement franco-arabe — ou français simplement, en pays berbère — qui n'existait pas ou du moins qui n'existait guère que dans quelques bonnes écoles de l'Alliance Israélite, pour les juifs, et dans de très rares classes primaires de l'Alliance française, pour les musulmans.

On demeure un peu surpris que dans des conditions si favorables à sa réussite, l'organisation de l'enseignement des Indigènes n'ait pas donné, dans ce pays, ce que l'on pouvait en espérer, que bien des essais et des tâtonnements aient, dès le début, médiocrement orienté une telle œuvre.

Certes, malgré l'analogie de religion, le Marocain diffère sensiblement du Tunisien et de l'Algérien et l'on devait, avant d'établir des programmes définitifs pour les écoles primaires et secondaires, étudier le milieu, se renseigner sur les aptitudes et les goûts des écoliers et des populations marocaines, définir le but à

atteindre. Il eût fallu du premier coup, mettre à la tête de l'enseignement, comme Directeur général, un homme averti des choses de l'Islâm et de l'enseignement des Indigènes, quelqu'un de compétent en cette matière si spéciale. Le Protectorat, en 1912, ne réussit pas à trouver ce spécialiste. Il en résulta tout de suite un manque d'autorité du chef et une intrusion dans le domaine de l'enseignement indigène, de conseillers peu qualifiés, apportant des opinions variées, souvent néfastes, d'où naquirent des essais sur lesquels il fallait revenir ensuite, des tentatives vaines.

Rien n'est pire vis-à-vis des Indigènes que les hésitations. Ces fluctuations dans les programmes, le choix des maîtres, les méthodes d'enseignement, l'organisation des écoles (1) firent mauvaise impression et donnèrent un mauvais départ à l'œuvre scolaire.

Ce qu'il faut éviter c'est, d'une part, de ne donner qu'un enseignement français trop réduit, en réservant une trop large place à l'arabe ; une telle instruction ne permet pas aux générations d'élèves ainsi formées de se rapprocher assez de l'élément français, de le comprendre, et de collaborer utilement avec lui au développement de la richesse du pays sous toutes ses formes. C'est d'autre part, de distribuer un enseignement trop étendu de la langue et des diverses branches de la science et de la littérature française, trop exclusif de la langue arabe et de la culture islamique ; on produit ainsi à coup sûr des « déracinés », des déclassés, se détournant du milieu musulman, de leur propre société qu'ils ne comprennent plus et, pourtant, qui ne se peuvent agréger à la nôtre ; c'est là le plus sûr moyen d'en faire des mécontents, par suite, des ennemis. N'en a-t-on pas des exemples dans le reste de l'Afrique du Nord ?

A cette difficulté de doser raisonnablement les matières d'enseignement du français et de l'arabe dans les écoles d'indigènes, s'en ajoutaient quelques autres au Maroc.

D'abord, comme partout en terre d'Islâm, il faut distinguer entre les villes et les campagnes, entre citadins et ruraux, qui n'ont ni les mêmes aptitudes à recevoir l'instruction, ni les mêmes besoins. Dans les campagnes mêmes, il a fallu — et on l'a fait — distin-

---

(1) On n'examinera pas ici les programmes, les méthodes d'enseignement, l'organisation actuelle des écoles marocaines, toutes choses sur lesquelles s'est étendu M. R. G.-D., cela nous conduirait à des développements, hors de proportion avec le cadre de l'aperçu rapide que nous voulons donner ici. En ce qui concerne le choix des maîtres, qui est de toute première importance, et leur préparation spéciale à l'enseignement des indigènes, nous rappellerons seulement, avec M. R. G.-D., qu'encore aujourd'hui « il n'existe aucune organisation donnant aux maîtres l'adaptation nécessaire » (p. 81).

guer entre le pays arabisé et le pays berbérophone, pour ne pas mettre dans ce dernier un enseignement officiel de la langue arabe, véhicule d'islâm.

Dans les villes, on doit parfois distinguer entre les éléments de la population. La société islamique est très hiérarchisée ; admettre sur les mêmes bancs des enfants de l'aristocratie ou de la haute bourgeoisie et des enfants du peuple éloignerait les fils de famille qu'il importe surtout d'atteindre par notre enseignement et d'amener à nous : d'où la création d'écoles de fils de notables qui ont été instituées, mais dont le recrutement exige bien du tact de la part de ceux qui le font.

Il convient aussi de tenir compte de l'utilité pratique de l'enseignement et ne pas éloigner, par une instruction française trop poussée, les enfants des fellah, des artisans, des ouvriers, du métier de leurs pères. Par contre il ne fallait pas craindre de développer l'enseignement de l'arabe et du français dans les écoles destinées aux enfants des familles en vue dans la société. C'est à cette population scolaire que s'adressaient les collèges musulmans, dont le premier des deux existant aujourd'hui fut créé à Fès en octobre 1914. C'est dans ces collèges que devaient se recruter un jour le haut Makhzen, les magistrats musulmans, les principaux fonctionnaires, les notabilités des villes dans le domaine politique, administratif, économique, etc. ; c'est là que l'on pensait former la classe dirigeante indigène, d'où la nécessité d'y donner aux élèves une forte culture arabe et islamique, ainsi qu'une instruction française susceptible de leur ouvrir les yeux sur la civilisation occidentale, de leur faire comprendre l'esprit de l'administration française, de les mettre à même d'entretenir avec les fonctionnaires du Protectorat des rapports constants, de se sentir en confiance avec eux — surtout quand ceux-ci ignorent l'arabe — d'entrer de plain pied dans les idées françaises. C'est dans ce sens que fut distribué l'enseignement du Collège de Fès de 1914 à 1916. Pourquoi donc a-t-on tenté à un moment donné (fin 1916 et jusqu'en 1918) de distribuer dans ces maisons, celle de Rabat comme celle de Fès, tout l'enseignement en arabe et n'y avoir laissé le français que comme langue étrangère, ainsi que cela se fait, pour l'allemand ou l'anglais par exemple, dans nos lycées et nos collèges métropolitains ? Il a fallu, dès 1918 revenir sur une telle mesure, à la demande des Musulmans eux-mêmes, et cesser d'enseigner en arabe non seulement l'histoire et la géographie, mais les sciences et les mathématiques, et les autres disciplines, sans quoi les élèves, devant l'inutilité pour eux et la puérité d'un tel enseignement, auraient tous déserté ces écoles. Il semble que les deux collèges musulmans eurent beaucoup de peine à se relever de cette erreur commise en 1916.



Que dire enfin de l'œuvre du Protectorat en ce qui concerne l'enseignement féminin indigène ? On sait combien, même en Tunisie, mais surtout en Algérie et bien davantage au Maroc, les Musulmans sont hostiles à l'instruction française des fillettes. De bonne heure cependant le général Lyautey avait songé à ce grave problème et l'avait mis à l'étude avec toute la prudence nécessaire. Plus encore ici qu'avec les garçons il fallait éviter, si l'on parvenait à créer des écoles ou des ouvroirs de fillettes indigènes, ou toute autre institution préparant les voies à l'école, de mélanger des fillettes de condition sociale différente. D'ailleurs les fillettes de la haute bourgeoisie riche et de l'aristocratie n'ont pas les mêmes besoins scolaires que les autres. Pour les fillettes du peuple, des familles peu aisées et de la classe moyenne, il fallait surtout de l'enseignement ménager et domestique, de l'enseignement professionnel féminin, de l'apprentissage de travaux d'art féminin, et tout cela avec quelques utiles notions d'hygiène et de puériculture et un minimum indispensable de français surtout parlé. Ce qui a été tenté dans ce sens ne paraît pas avoir réussi et, selon M. R. G.-D., les résultats acquis ne semblent appréciables qu'à Salé où depuis 1913 jusqu'à maintenant on a confié cette mission à une femme française particulièrement qualifiée. Peut-être dans les autres villes n'a-t-on pas su choisir le personnel féminin qu'il fallait, et n'a-t-on pas agi avec assez de prudence et d'esprit de suite ?

Pour l'aristocratie les tentatives faites à Fès en 1915-1916, pour « apprivoiser » les fillettes ont été trop brusquement abandonnées, alors qu'elles donnaient d'heureux espoirs, pour avoir laissé une trace quelconque.

En somme tout ou presque tout reste à faire pour l'enseignement si particulier des fillettes musulmanes au Maroc. La question est d'importance et demande beaucoup de doigté de la part de ceux ou de celles qui en seront chargés ; elle exigera un personnel de directrices et de maîtresses soigneusement recrutées en raison de leur compétence et de la parfaite dignité de leur vie. Ici plus qu'ailleurs tant vaut le personnel, tant vaut l'institution.

L'enseignement des Israélites au Maroc est une création ancienne de l'Alliance israélite universelle qui, lors de l'installation du Protectorat, avait déjà 27 écoles dans ce pays. La direction de l'Enseignement a pris la succession de l'Alliance à la tête de ces écoles. Elle a trouvé une œuvre bien partie, avec un excellent personnel et des programmes bien compris. Il y avait peu à faire pour améliorer encore et développer cet enseignement qui a donné déjà de bons résultats et qui ne fait que s'améliorer sans cesse.

Tous ces problèmes dont on vient seulement de signaler quelques-uns, M. R. G.-D. les a abordés ; il s'est efforcé de les étudier

en se documentant dans les travaux de ses devanciers, dans les textes officiels, dans les archives du Protectorat, en se renseignant aussi au Maroc même, auprès de ceux qui pouvaient l'éclairer. Il a fait une enquête laborieuse, méritoire et approfondie.

Avant d'aborder l'œuvre du Protectorat français en matière d'enseignement des Indigènes, il n'a pas manqué de présenter en un tableau rapide, ce qu'était — ce qu'est encore — l'enseignement musulman dans les diverses écoles indigènes depuis l'école coranique jusqu'à l'Université de Qarouiyne.

A propos de cette Université, il n'a peut-être pas toujours eu des renseignements très exacts ou très sûrs. Par exemple, ce n'est pas depuis 1918 qu'il existe un Conseil de cette Université (p. 35) mais bien depuis 1914. Il ne faut pas non plus se hâter de déplorer l'archaïsme de cette maison et de son enseignement actuel. Avant de songer à « moderniser » au Maroc les Ulémas et leurs méthodes, comme cela a été tenté à deux reprises au moins et sans succès, avant de vouloir introduire à Fès, dans la Mosquée de Qarouiyne, des réformes analogues à celles qui ont été plus ou moins heureusement réalisées à la Mosquée-Université d'El Azhar au Caire, il faudrait réformer d'abord l'esprit, la mentalité des Ulémas et des étudiants marocains, si différents des Egyptiens. Il ne faut rien brusquer et laisser passer les générations présentes et quelques autres sans doute, mais préparer à côté, avec beaucoup de circonspection, sans hâte et sans heurt, l'évolution des jeunes gens d'aujourd'hui et de demain dans les collèges musulmans.

On ne saurait oublier qu'en terre d'Islâm, les Ulémas, ces docteurs de la loi — et particulièrement ceux de Fès — jouissent du respect de tous, à cause de leur savoir, que leur autorité est considérable dans tous les milieux, qu'ils sont aussi les seuls interprètes qualifiés de la législation religieuse et civile, que les sultans eux-mêmes ont à compter avec eux ; « ils jouent encore à l'heure actuelle, dit M. R. G.-D. un grand rôle social et moral. » On conçoit, dès lors, avec quelle prudence il faut toucher — surtout quand il s'agit d'un Gouvernement de non-musulmans — à leurs habitudes séculaires, à leur organisation médiévale, à leurs prérogatives dont ils sont particulièrement jaloux.

On entrevoit mieux, après ce que nous venons de dire, à quelles difficultés le Protectorat français avait à faire face, à quels obstacles il se heurtait dans l'organisation de l'enseignement des Indigènes marocains, à tous ses degrés et sous les formes multiples qu'il comporte. Si dans cette œuvre délicate entreprise depuis 15 ans la réussite apparaît encore lointaine, il ne faut pas trop s'en étonner.

« Il semble que l'enseignement public des Musulmans (dans nos écoles du Protectorat) n'ait pas donné tous les résultats qu'on pou-

vait en espérer », dit M. R. G.-D. dans sa conclusion (p. 234) et il l'attribue à l'hostilité de la masse indigène conservatrice et opposée à un enseignement officiel et français. Est-ce bien la principale raison ? Certes cette méfiance de l'école française, on l'a connue autrefois en Algérie où l'on avait même dû prévoir des sanctions contre les parents indigènes qui n'envoyaient pas leurs enfants à nos instituteurs ; mais l'utilité de l'école s'est tellement affirmée dans ce pays qu'aujourd'hui ce sont les Indigènes eux-mêmes qui partout demandent des écoles et que, dans toutes les villes à population musulmane importante, on refuse des élèves faute de place. Nous n'avons pas trouvé au début même du Protectorat une semblable opposition à l'école franco-arabe (1). Si donc de la méfiance se manifeste aujourd'hui de la part des Marocains, comme le dit M. R. G.-D, c'est qu'il faut peut-être en chercher les causes ailleurs que dans une hostilité innée de leur part, par exemple dans les programmes ou dans les maîtres chargés de les appliquer ou bien dans le peu d'utilité pratique de cet enseignement dans l'opinion des parents. Le Marocain a un sens pratique que n'a pas l'Algérien ; il est d'une intelligence assez ouverte pour juger du profit que son fils peut retirer de l'école ; s'il trouve qu'il n'en retire aucun, il ne l'y enverra pas.

A l'heure actuelle, l'Islâm mondial est en pleine transformation sous l'influence des idées occidentales et de la pénétration européenne. Un vent d'agitation souffle un peu partout et surtout parmi les jeunes générations musulmanes plus ou moins imprégnées de culture européenne. La jeunesse indigène de l'Afrique du Nord aspire de plus en plus à une instruction française qui la mette sur le même pied que les Français, sans songer que l'instruction de quelques unités ne suffit pas à transformer le peuple tout entier qui est resté musulman dans son organisation religieuse, sociale et familiale et dont la masse arriérée ne marche pas vers le progrès d'un pas bien rapide.

L'école n'empêchera pas — bien au contraire — quelques « Jeu-

---

(1) Dans mon rapport du 20 janvier 1916, à la Direction de l'Enseignement, je signalais que les écoles de Fès-Meknès comptaient déjà 600 élèves et que si l'on avait le personnel voulu et les locaux nécessaires, ce chiffre serait rapidement triplé. Ce n'est pas seulement l'enseignement primaire donné aux enfants par nous qui était en faveur alors, mais aussi celui des adultes. J'indiquais dans le même rapport que Fès comptait alors, disséminés dans les divers quartiers, dix classes d'adultes dans lesquelles l'enseignement était donné par nos instituteurs. Dans certains de ces cours d'adultes il avait même fallu refuser des candidats faute de place. On ne peut donc pas dire que notre enseignement était déconsidéré ou méprisé de la population de Fès à cette époque.

nes » de chercher à s'émanciper, mais elle peut largement contribuer à diriger le mouvement d'évolution, à en modérer la cadence, en adaptant ses programmes, avec souplesse, aux besoins des Indigènes, en distribuant à l'élite une culture française de plus en plus large pour les amener à mieux comprendre notre civilisation, mais en les maintenant aussi, par une culture arabe et islamique, à leur aise dans leur cadre social, en évitant ainsi de les rejeter vers nos Collèges, nos Lycées et nos Universités où ils ne reçoivent qu'une culture française, une instruction française, qui les arrache trop brusquement à leur milieu musulman.

En marquant dans son étude ce qu'a fait jusqu'ici le Protectorat pour l'enseignement des Indigènes marocains, et les résultats obtenus dans les divers genres d'écoles, M. R. G.-D., a fait un utile bilan. Il a fait connaître l'œuvre d'hier et posé le problème de demain, problème important entre tous et qui doit retenir sans cesse l'attention de ceux qui ont la mission délicate de le résoudre.

Alfred BEL.

---

BIBLIOTHÈQUE DES GÉOGRAPHES ARABES, publiée sous la direction de Gabriel Ferrand.

Tome I<sup>er</sup>. G. Ferrand, *Introduction à l'astronomie nautique arabe*, 1 vol. in-8° de xii + 272 pages, Paris. Geuthner, 1928.

Tome II, Ibn Faḍl Allah al-'Omāri, *Masālik el-Abṣār fi Mamālik el Amsār*, I, *L'Afrique moins l'Égypte*, traduit et annoté, avec une introduction et 5 cartes, par Maurice Gaudefroy-Demombynes, un vol. in-8° de lxxviii + 284 pages, Paris, Geuthner, 1927.

Sous le titre *Bibliothèque des Géographes arabes*, un certain nombre d'arabisants français, d'entre les meilleurs, ont entrepris de publier la traduction annotée des plus importants ouvrages des Géographes arabes, afin de mettre les travaux des Musulmans, en matière de Géographie, à la portée du public non arabisant, du monde savant aussi bien que des simples curieux. Depuis longtemps, le professeur de Gœje, de Leyde, avait fait paraître dans sa *Bibliotheca geographorum arabicorum*, le texte arabe des principaux traités de Géographie; quelques autres ouvrages arabes ayant trait au même sujet ont été publiés depuis. C'est même à M. G. Ferrand que l'on doit la récente édition phototypée, d'après les manuscrits de la Bibliothèque Nationale de Paris, des *Instructions nautiques* d'Ibn Majīd, le célèbre pilote de Vasco de Gama, et celle de Solaymān al-Mahri qui écrivait au XVI<sup>e</sup> siècle.

Si l'on en juge par les deux premiers volumes parus et que nous annonçons ici, la collection de ces traductions se présente sous

les plus heureux auspices et promet d'être une œuvre d'un haut intérêt.

Il appartenait à M. G. Ferrand d'inaugurer la série de ces travaux. Sous le titre *Introduction à l'astronomie nautique arabe*, il a réuni et réimprimé plusieurs études de spécialistes européens sur cette question. Ces études qui avaient paru dans des revues et des périodiques divers, ne se retrouvent plus, ou du moins plus guère, même dans d'importantes bibliothèques publiques. De ce nombre sont : une *Note on the nautical instruments of the Arabs*, par J. Princep (de 1836), une courte notice sur un sujet analogue du Capitaine d'artillerie H. Congreve (de 1850), un remarquable travail de l'éminent officier de marine et astronome, Léopold de Saussure, sur *l'Origine de la Rose des vents et l'invention de la boussole* (p. 31-128 ; l'article était de 1923) et du même auteur, un *Commentaire* des Instructions nautiques de Ibn Mâjid et Solaymân el Mahri, que M. de Saussure rédigea en réponse à une demande de renseignements de M. G. Ferrand sur certains termes de quelques passages obscurs, quasi-incompréhensibles, des textes de ces deux auteurs musulmans.

A ces documents, M. G. Ferrand a ajouté des renseignements très utiles sur le rôle du Mu'allim ou Maître de navigation, chez les Arabes, et les qualités qu'il devait posséder, des indications biographiques sur les fameux Maîtres de navigation que furent Ibn Mâjid et Solayman al-Mahri, sur leurs ouvrages, ainsi que sur l'amiral turk Sidi 'Ali et son livre intitulé *Al-Muhit*, traitant d'astronomie et de navigation.

Des figures et des tables astronomiques complètent ces études, ainsi qu'un index des noms et des termes techniques insuffisamment expliqués dans les dictionnaires arabes.

Le bref exposé du contenu de ce livre, s'il ne marque pas suffisamment l'importance de celui-ci, montrera du moins que M. G. Ferrand, dans ce 1<sup>er</sup> tome (qui devait être d'abord le III<sup>e</sup>) de la collection, a pensé donner une manière de préface aux ouvrages de Géographie arabe, en présentant au lecteur, d'après les données les plus sûres, un tableau des connaissances astronomiques et nautiques de l'Orient musulman à la fin du Moyen-Age.

Ce tableau utile, M. G. Ferrand le complètera sur certains points, en précisera quelques détails par la traduction qu'il donnera, dans la même collection, des *Instructions nautiques* des deux mu'allim précités, du moins de la partie de ces livres qui s'applique plus spécialement à la Géographie.

Le II<sup>e</sup> volume de la collection des *Géographes arabes* est la traduction du *Masâlik al-Abşâr* d'Al-'Omâri ; elle a pour auteur l'un des maîtres des études islamiques et arabes à Paris, M. Maurice Gaudefroy-Demombynes. Depuis longtemps le *Masâlik* a

retenu l'attention des orientalistes européens et depuis plus longtemps encore cet ouvrage géographique a servi de source aux travaux de bons auteurs musulmans, comme Qalqachandi par exemple (xiv<sup>e</sup> siècle de J.-C.).

Aussi bien diverses parties de ce traité de géographie ont-elles déjà été publiées ou traduites, bien que l'ensemble n'ait jamais été encore imprimé en entier.

M. G.-D. ne donne ici que la traduction des chapitres concernant l'Afrique, sans l'Égypte, se réservant de publier plus tard la traduction des autres parties de l'œuvre d'al-'Omâri. Souhaitons qu'il fasse aussi imprimer le texte arabe.

Al-'Omâri, l'auteur du *Masâlik*, était d'origine arabe et vécu comme ses parents, à la cour des Sultans Mamelouk. D'une vaste culture arabe et d'une certaine érudition, son livre tient autant de l'histoire et de la littérature, de la poésie même, que de la Géographie.

La traduction a été faite d'après un manuscrit de Ste-Sophie, qui est bon et complet. Mais le traducteur, avec la scrupuleuse conscience qu'on lui connaît, a comparé le texte qu'il traduisait avec d'autres manuscrits ou les extraits de ce livre qui en ont déjà été publiés. C'est pourquoi il importe qu'il publie ce texte si soigneusement établi.

Les chapitres VIII à XV du *Masâlik*, traduits ici, nous renseignent sur la Géographie, les limites territoriales des pays étudiés, les villes importantes, l'agriculture, l'élevage, les produits du sol, l'habitat et la nourriture habituelle, sur les gouvernements et l'armée, la vie et les mœurs administratives, sociales et religieuses des habitants. Bien souvent l'auteur indique les sources auxquelles il a puisé.

Dans des notes savantes, le traducteur a rectifié parfois et complété au besoin les indications du géographe arabe, développant ainsi la connaissance de ces pays, tels que les décrivait Al-'Omari dans le second quart du quatorzième siècle de J.-C.

Comme contribution personnelle du traducteur, il faut ajouter encore, cinq cartes et plans, ainsi que plusieurs appendices renfermant la traduction de développements trouvés chez d'autres auteurs arabes et complétant ainsi le texte d'Al-'Omari. Bien plus, dans son souci de pleinement renseigner le lecteur, M. G.-D. a fait précéder sa traduction d'une série de petites études, de brèves monographies, relatives à certaines institutions royales assez mal connues jusqu'ici, chez les souverains du Maghreb, et à quelques-uns des principaux emblèmes du pouvoir.

C'est ainsi qu'on y lira de bonnes indications sur le *djund* almohade et hafside, les vizirs et les bureaux d'Etat, les cortèges royaux et leur protocole, les emblèmes tels que étendards, tambours, parasol, couronne.

Le traducteur a pensé nous renseigner ainsi sur les cours maghrébines comme il l'avait fait déjà dans l'étude si fouillée qu'il a publiée en 1923 sur *La Syrie à l'époque des Mamelouks*, d'après les auteurs arabes.

Un autre mérite du traducteur est d'avoir soigneusement noté en transcription latine de l'arabe, une foule de mots, de termes techniques, de noms d'objets divers, de plantes, etc., qui sont toujours d'un haut intérêt pour le vocabulaire.

N'est-il pas intéressant de savoir que vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle certains carreaux de faïence de revêtement, cuits mais non émaillés, étaient nommés *mazhari* tout comme aujourd'hui, chez les potiers de Fès, que le mot *tmāq* (pl. *atmiqa*) était déjà connu en Maghrib à la même époque. Ce mot a d'ailleurs été mentionné aussi par Qalqachandi dans son *Ṣoḥḥ* qui l'a peut-être pris sur 'Omāri, mais l'a mal lu et mal transcrit (*anmiqa* au l. de *atmiqa*). Il est remarquable que ce mot qui ne se rencontre qu'en Berbérie, déjà dans deux textes du XIV<sup>e</sup> siècle, et encore si vivant aujourd'hui, puisse être peut-être d'origine turke.

Nombre d'autres mots arabes figurant dans cette traduction et à propos desquels M. G.-D. a donné des explications fort utiles, mériteraient qu'on s'y arrête. On dira seulement que dans l'Ouest de la Berbérie, *ṣa'ter* n'est pas le « pouillot » (qui partout a conservé son nom berbère de *flyû*), c'est le « thym » ; on y trouve aussi, chez les ruraux *za'ter* et dans des villes, comme Tlemcen, *ṣaḥter*. On ne doit pas être surpris d'ailleurs du passage *z* à *ṣ* qui est lui-même classique ; la 1<sup>re</sup> S. du Qoran donne dans deux lectures orthodoxes *zirāt* et *ṣirāt*.

La *muhfiya* et la *jafna*, mentionnées dans les notes de la page 208 portent encore les mêmes noms. J'ai même donné, de ces plats qui se fabriquent encore à Fès, un dessin dans mon étude sur les *Industries de la céramique à Fès* (p. 203).

Je ne sais si *tarīd* (trad. p. 208) est bien du « bouillon » ? A côté du sens de « pain trempé » qu'il avait jadis à la Mekke, il faut placer celui qu'il a encore, dans toute la Berbérie, de « crêpes » très fines, d'« émincés de pâte » cuits sur le ventre d'une marmite renversée et chauffée par l'intérieur. Ces « émincés » faits de fine farine sont encore employés couramment, chez les ruraux surtout, en guise de pain que l'on trempe dans la sauce des ragoûts ou dans un plat de miel. On entend nommer encore ces *tarīd*, des *rogag* « émincés »

En mentionnant ici quelques-uns des termes spéciaux signalés dans 'Omāri par le traducteur, nous avons seulement voulu souligner l'intérêt lexicographique de cette traduction et le mérite de M. G.-D., d'avoir cherché à préciser la signification de ces mots et l'ère de leur dispersion même quelquefois, en s'appuyant sur les

textes dans lesquels on les trouve et dans le vocabulaire populaire d'aujourd'hui.

Au surplus la recherche de ces mots dans le livre est considérablement facilitée par un index général qui termine l'ouvrage et dans lequel les mots arabes et les termes techniques sont écrits en italique.

Alfred BEL.

---

EL--BADISI. *El-Maqsad, vie des Saints du Rif*, traduction annotée de G. S. Colin. (*Archives Marocaines*, t. xxvi, Paris, Champion, in-8°, 254 pages).

Il s'agit des saints qui vécurent dans le Rif aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles de notre ère. *Le Maqsad*, recueil de biographies rédigé au XIV<sup>e</sup> siècle, est un de ces ouvrages hagiographiques, composés dans un but d'édification et, par suite, strictement orthodoxes : l'ethnographie n'y trouve pas son compte, mais il y a là des sources pour l'étude du développement du culte des saints et de l'apparition des confréries. L'auteur du *Maqsad* était de vieille souche arabe ; on ne connaît de lui que cet ouvrage par lequel il entendit compléter un recueil hagiographique antérieur. Le *Maqsad*, ainsi que le démontre M. Colin dans une excellente introduction, constitue « un effort de vulgarisation de la science religieuse et, plus spécialement, du mysticisme, dans le but de rendre ce dernier plus populaire et plus pittoresque ». A vrai dire, ce mysticisme marocain, élaboré par des Berbères plus ou moins arabisés, paraît singulièrement indigent en comparaison du mysticisme oriental : la « baraka » semble y avoir joué le grand premier rôle, servant de trait d'union entre le paganisme et l'hagiolâtrie musulmane.

Ce mouvement théosophique, provoqué par un élève du célèbre Abou Madyan, au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, s'arrêta dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle : M. Colin attribue cet arrêt à la décadence de l'Andalousie et à l'interruption des rapports avec ce pays. Quant à la renaissance religieuse du XV<sup>e</sup> siècle, elle se produisit dans la région de l'Atlantique, sans toucher les tribus du Rif qui ne sortirent plus de leur léthargie intellectuelle.

L'information de l'auteur du *Maqsad* n'est nullement livresque : il nomme consciencieusement ceux qui l'ont renseigné. Sur les 48 personnages dont il écrivit la biographie, 18 sont dès maintenant reconnus et identifiés, sans préjudice de 18 autres, enterrés dans des régions encore indépendantes.

L'un des plus importants parmi ces saints du Rif — et le premier d'entre eux — est Abou Dawoud. Après des années passées en Andalousie, puis à Tlemcen (auprès du célèbre Abou Madyan,



dont on peut voir la sépulture à El-Eubbad), il revint dans le Rif et fonda un ermitage en un lieu de la côte particulièrement exposé aux attaques des chrétiens. Alors commencent ses miracles : un jour, les infidèles s'emparent d'Abou Dawoud et l'emmènent à leur bord ; mais le bateau reste immobile malgré toutes les tentatives de départ, jusqu'à ce que les chrétiens aient libéré le saint et d'autres prisonniers ; or les sandales d'Abou Dawoud sont restées à bord et, tant qu'elles ne lui sont pas renvoyées, le bateau ne peut bouger — ailleurs (p. 83), un saint provoque le naufrage d'un navire chrétien chargé de prisonniers musulmans — ; un autre jour, Abou Dawoud, étant peiné de voir ses chèvres manger les bourgeons des arbres, elles meurent aussitôt ; il guérit la lèpre avec sa salive ; il lui suffit de toucher une meule pour la rendre désormais légère ; au besoin, il se métamorphose en lion ; son oratoire, qu'on lui démolit chaque jour, se trouve miraculeusement reconstruit — de même, les grenades volées dans le verger d'un autre saint se reproduisent sur le champ (p. 95). Quant au petit-fils d'Abou Dawoud, il est célèbre par ses austérités, mais multiplie mystérieusement les mets destinés à ses hôtes (autre exemple, p. 90). Un autre saint multiplie les pièces de monnaie (p. 108). Un autre encore fait tenir 150 personnes dans sa cellule pendant un orage, en disant, la main sur son cœur : « Qui ne trouvera pas où s'asseoir s'assiéra dans mon cœur » (voir p. 131 ce trait charmant).

Les génies — il fallait s'y attendre au Maroc — savent éprouver les saints : l'un d'eux, par exemple (p. 49), ayant eu l'audace d'habiter à Fès une maison hantée, soumet à sa volonté les génies — génies croyants — qui l'habitent (autre trait du même genre, p. 96).

Le costume des saints est tantôt négligé — Abou Dawoud laisse manger par les perdrix les poux de son manteau — tantôt élégant : tel d'entre eux porte une tunique verte, un manteau en laine de Tiemen, un turban blanc et des sandales de marque, si bien qu'il faut y regarder de près pour deviner qu'il est homme de bien ; mais cette parure même est un moyen de dissimuler sa vertu, par modestie (p. 52).

Nombreux exemples de lecture de pensée et de vue à distance d'objets cachés ou perdus (notamment p. 74 et p. 91). La marche sur les eaux est fréquente ; la mer s'apaise quand un saint monte dans une embarcation (par exemple, p. 87). D'autres saints volent dans les airs (par exemple, p. 121 et 123) ou vivent en compagnie des bêtes féroces. Leur champ seul est fertile au milieu de la stérilité des alentours (p. 96).

Mais tous n'ont pas dit un adieu définitif à ce bas-monde : de l'un d'eux l'auteur écrit (p. 86) : « C'était sa coutume constante de

ne prononcer une invocation en faveur de quelqu'un..... que moyennant une chose déterminée qu'il percevait » ; tel autre commande au vent de ramener une barque dont les matelots avaient mouillé près de son ermitage sans lui rien donner (p. 97) ; le même empêche le lancement d'une autre barque dont le propriétaire ne lui a pas donné ce qu'il avait promis ; tel autre fut « un tueur de moines » (p. 88).

Quelques-uns de ces saints voyagent en Egypte et en Syrie (p. 57, 89, 101, 109, 153).

Particularité à noter (p. 92) : « ... l'auteur avait stipulé qu'il ne citerait aucun des vivants. Telle est l'habitude de ceux qui ont composé des ouvrages sur les prodiges ; El-Qochaïri cependant n'a pas observé cette règle ».

Traduction élégante, enrichie de nombreuses et savantes annotations (qu'on eût préféré trouver au bas des pages). A l'index onomastique s'ajoute un glossaire et un catalogue méthodique des principaux renseignements — ce qui est fort utile. Somme toute, rien de bien original dans ces faits miraculeux ; l'utilité de cette traduction n'en est pas moins évidente, qu'il s'agisse d'histoire du Maroc ou d'hagiographie comparée.

H. MASSÉ.

---